

<https://snetap-fsu.fr/Pour-accompagner-la-mobilisation-des-personnels-dans-les-vies-scolaires-de-nos-6950.html>



Pour accompagner la mobilisation des personnels dans les vies scolaires de nos établissements agricoles et maritimes

Date de mise en ligne : dimanche 10 janvier 2021

- Métiers - AE-AESH - AE/AESH : les publications du SNETAP-FSU -

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

[https://snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH329/mobilisation_26.01.21-9b430.jpg]

Monsieur le Ministre,

Dans la continuité de la mobilisation des assistant.es d'éducation lors de la journée de mobilisation du 1er décembre 2020, pour dénoncer la précarité de leur situation, **le SNETAP-FSU** dépose ce jour un préavis de grève pour la période du 19 au 25 janvier inclus pour les personnels de la Vie Scolaire des établissements de l'enseignement agricole et maritime public.

En effet, depuis le début de l'épidémie de COVID-19, les Assistant-es d'Éducation sont en première ligne. Les conditions imposées par la crise sanitaire mettent les personnels des vies scolaires à rude épreuve en les exposant à des risques de contamination importants et à de nombreuses situations de stress.

En sous-effectif chronique les équipes, épuisées, travaillent à flux tendu. Leurs relations avec les jeunes s'en trouvent profondément modifiées, dégradées... Malgré l'importance cruciale de leurs missions, les AED ne bénéficient ni de la prise en considération, ni de la reconnaissance à laquelle ils-elles ont droit de la part de leur employeur. Ce constat, qui est révélé par la crise sanitaire et sociale que nous traversons, n'est pas nouveau. Il est le fruit de la précarité du contrat des Assistant-es d'Éducation. Si le ras le bol / le mécontentement / la colère qui monte est aussi fort aujourd'hui dans les vies scolaires c'est surtout qu'il est animé par la volonté d'exprimer le rejet des inégalités et des injustices dont les AED sont victimes.

Cet appel à la mobilisation doit permettre :

- La signature de contrat 3 ans comme le permet l'article L916-1 du Code de l'Éducation !
- L'abondement de la dotation des Vies scolaires par le recrutement urgent et pérenne d'Assistant-es d'Éducation et pas seulement limité dans le temps comme cela a été annoncé au mois de décembre pour 0,5 [ETP](#) par site, avec une application des plus variables selon les [régions](#) (proratisation contraire à l'annonce de la [DGER](#)) !
- L'augmentation de la rémunération des AED !
- L'amélioration des conditions de travail et d'emploi des AED avec notamment la prise en compte du crédit de formation pour toutes et tous !
- Une réflexion urgente sur les voies d'accès à la Fonction Publique au-delà des 6 ans d'exercice avec l'ouverture de postes [CPE](#), [TFR](#) Vie Scolaire en plus grand nombre pour celles et ceux qui souhaitent poursuivre dans ce domaine de l'éducation !

Monsieur le Ministre, notre organisation est disponible pour un échange avec vos services pour l'amélioration substantielle des conditions de travail et de rémunération de ces agent-es.